

**La meunerie française : analyse, perspective, stratégie.
Les cahiers de l'ONIC Mai 2005**

En 2003 la consommation mondiale de blé par habitant est de 78 kilos.

La farine est un produit qui s'exporte peu : les échanges mondiaux représentent 2 à 3 % de la production.

Le marché mondial de la farine a connu de 1995 à 2002 une baisse de - 19,4 % en volume alors que les échanges de blé ont augmenté en volume d'environ 2,5 % par an.

En ce qui concerne l'évolution récente des importations de farine elles sont estimées à 9 millions de tonnes pour 2003/2004 contre 9,2 millions de tonnes pour 2002/2003.

La réduction du marché mondial s'explique pour une grande part par la diminution des exportations à destination de la CEI, de l'Algérie, de la Libye et du Yémen.

Ces pays représentaient en 1995/1996 48 % des exportations mondiales, contre 34 % en 2002/2003.

Mis à part la Libye, les quantités importées par les principaux importateurs sont en baisse du fait du développement de la meunerie dans ces pays.

**Selon les chiffres d'Eurostat (office statistique des communautés européennes)
les 10 plus gros importateurs sont en 2003/2004**

Pays	Quantités importées en tonnes de farine
Libye	670 469
Pays bas	454 806
Hong Kong	318 135
Angola	303 908
Indonésie	243 200
Cuba	205 969
Etats Unis	181 249
France	150 617
Irlande	89 033
Belgique	88 890
TOTAL	2706 276 (54%)

Il existe, en matière de production de farine, une surcapacité de plus de 50 % en Afrique du Nord et au Proche orient. Malgré ce contexte de nouveaux moulins de technologie moderne sont construits et agrandis. Afin de faire face à cette surcapacité certains meuniers se tournent vers l'export de farine : ils importent du blé tendre en grain issu du marché mondial qu'ils transforment en farine pour la réexporter vers les pays d'Afrique de l'Est (Libye, soudan....) Certains pays anciennement importateurs de farine entrent désormais sur des marchés traditionnellement approvisionnés par la France : c'est le cas de l'Egypte en ce qui concerne les pays voisins Libye, Soudan, Ethiopie, Yémen.

Annexe 1 (suite)

Les Etats Unis et l'UE (15) réalisaient entre 50 et 64 % des exportations mondiales de 1995/1996 à 1999/2000. En 2002/2003 ils détiennent 37,6 % du marché export dans un marché mondial en contraction.

Principales origines des exportations 2002/2003, International grain Council

UE	32%	Emirats Arabes Unis	5%
Etats- Unis	7%	Inde	8%
Japon	5%	Argentine	5%
Turquie	8%	Autres	30%

Si des pays comme le Canada, l'Australie, le Japon semblent maintenir des exportations stables, d'autres constituent de nouveaux exportateurs particulièrement actifs : c'est le cas de la Tunisie, des Emirats Arabes Unis et de la Turquie.

Une part des exportations (autour de 10 % de 1995/1996 à 2001/2002 soit 900 000 tonnes) se fait sous forme d'aide alimentaire.

Selon Eurostat - Evolution des exportations des pays de l'UE de 1992/1993 et 2002/2003 en milliers de tonnes

Pays	1992/1993	2002/2003
France	1653	564
Belgique	491	485
Allemagne	470	250
Italie	656	461
Espagne	68	168
Pays-Bas	255	383
UE (15)	3302	2206

Les atouts des meuniers italiens sont des cours relativement bas. Les meuniers italiens ont bénéficié au cours des deux dernières campagnes des importations de blé russe à des prix inférieurs aux blés français à qualité égale, une partie des approvisionnements se réalise grâce au régime du « perfectionnement actif. » Les Italiens sont avantagés par des taux de fret moins élevé que les pays d'Europe du Nord (dont la France).

Les quantités de blé produites en Belgique et aux Pays-Bas sont aussi insuffisantes en terme de qualité et quantité pour approvisionner la meunerie. 65% des grains utilisés proviennent d'achats à l'étranger pour la Belgique et 84,5% pour les Pays Bas. Du fait de la nécessité d'importer la matière première, les moulins sont localisés à proximité des ports.

Les meuniers néerlandais disposent d'un système de transport de la farine avantageux : le système de bolster.

Les sacs sont disposés et filmés sur un plateau. Selon les opérateurs français ce système est demandé et a permis aux belges et néerlandais de gagner des parts sur certains marchés (la Mauritanie et le Congo notamment). Les ports français ne disposent pas de ce type d'installation et les meuniers ne peuvent pas l'adopter sur leurs sites.

Annexe 1 (suite)

La France détient une position de leader au sein du marché mondial depuis les années 1980, position qui est aujourd'hui remise en question. Elle a en effet bénéficié d'une position privilégiée du fait :

- d'une production de blé largement suffisante et facilement accessible par les industries de l'ensemble du territoire,
- d'une façade maritime très ouverte,
- de la proximité des principaux pays importateurs (Afrique du Nord et Moyen Orient) durant les années 1990. En 1995 il avait été estimé que les 2/3 de la demande internationale de farine étaient dans l'arc de cercle de 4 500 km autour de Paris.

Par rapport aux autres exportateurs européens, la France est actuellement pénalisée par des coûts élevés de transport et de chargement.

Elle a par ailleurs été affectée au cours des campagnes 2001/2002 et 2002/2003 par la faiblesse des taux protéiques (critère de qualité) du blé.

Selon les opérateurs en 2003/2004 les exportations françaises ont été freinées par la hausse du prix du blé, de l'euro et du fret.

Les chiffres relatifs à l'utilisation des capacités de production de farine témoignent du diagnostic de surcapacité meunière commun à tous les pays de l'UE.

L'exportation de farine européenne s'est développée dans les années 1980 avec notamment les pays du pourtour méditerranéen. La France comme ses voisins belges puis italiens y a pris une part importante. Par ailleurs les marchés à l'export, davantage tournés vers les pays en voie de développement ont largement stimulé l'industrie meunière européenne. La croissance des exportations s'est opérée parallèlement aux décisions de politique européenne qui soutenaient les prix à l'intérieur de la CEE et attribuaient des restitutions à l'exportation.

Avant 1998 les exportations françaises de farine avaient déjà fait face à des pertes de marché, du fait de la concurrence avec les exportateurs de blé. Des restitutions majorées aux exportateurs de blé vers certains pays ont développé les exportations de blé au détriment de celles de farine. Dans le cadre des accords de Lomé les pays ACP ont par exemple bénéficié d'aides spéciales de la part de l'Union européenne. Les moulins de ces pays ont bénéficié d'approvisionnement de blé leur permettant de maintenir des prix dissuasifs pour les importations de farine.

La France a été très touchée de 1997 à 1998 par la crise de l'export et a perdu 22,9 % de ses exportations et 30% de son chiffre d'affaires.

Cette perte avait pour origine deux facteurs :

La meunerie est en pleine expansion dans les pays traditionnellement importateurs. En effet la libéralisation des échanges de produits agricoles et la privatisation de l'industrie ont favorisé ce développement. C'est le cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie notamment. De nouvelles technologies ont par ailleurs baissé le coût de transport du blé comparativement au prix du transport de la farine. Certains de ces pays sont devenus autosuffisants, voire même exportateurs.

Le blé récolté en France ces années-là au taux protéique trop faible ne correspondant pas à la demande.

De 2000 à 2001 nouvelle chute de 31,4% des quantités exportées et de 24 % du chiffre d'affaires due à l'arrêt temporaire des importations de Libye et à la diminution des quantités importées de nombreux petits importateurs.

Depuis 2003 les exportations françaises ont légèrement augmenté et s'élèvent à 756 000 tonnes, soit 17% de la production des moulins français. La France exporte vers 68 pays.

Répartition en % des exportations françaises en 2003 (source douane)

Cuba	17%	Tchad	4%
Libya	11%	Angola	4%
Royaume Uni	7%	République Centrafricaine	4%
Belgique	7%	Congo	3%
Guinée	6%	Niger	3%
Mali	5%	Bénin	3%
Allemagne	4%	Autres	18%
Espagne	4%		

**Comparaison des destinations des exportations européennes
avec les exportations françaises
2003/2004 (source Symex - syndicat français de la meunerie d'exportation)**

Régions	Importation d'origine UE en 1000 tonnes de farine	% des importations d'origine UE dans le total des importations	Part de la France en % sur l'UE
Afrique Nord	629	90,6	31,6
Afrique Centrale, Est, Sud	452	72,4	27,4
Afrique occidentale	256	82,6	67,2
Proche et Moyen Orient	418	68,9	22,7
Autres pays d'Asie	126	14,3	20
Autres pays d'Europe	74	15,0	0,1
Australie et Océanie	24	55,8	62,5
Amérique du Nord	4	1,8	50

Les exportations françaises sont particulièrement élevées en Afrique occidentale, certains pays (Bénin, Guinée, Tchad, Niger) s'approvisionnant presque exclusivement de farine française. La part française en Afrique du Nord est faible du fait du fort approvisionnement de la Libye par les Italiens. Certains pays qui constituent des destinations pour la farine européenne n'ont pas recours à des importations d'origine françaises. Une grande part des importations asiatiques d'origine européenne (qui pour 72,4 % ont pour destination l'Indonésie) provient de Belgique.

Peu d'intervenants se positionnent sur les marchés export, les moulins exportateurs sont de grosses unités, 10 d'entre eux réalisent 88 % des exportations.

La demande à l'export s'est fragmentée : les exportations de farine portent sur des volumes plus réduits qu'auparavant.

La réduction des marchés à l'export a incité les opérateurs français à développer des services de qualité, d'assistance et de soutien technique (par exemple l'envoi de techniciens pour réaliser des démonstrations).

**Renseignements relatifs au calcul des frais facturés HT par le transitaire
COMPTOIR NOUVELLOIS DE TRANSIT ET MANUTENTION
à Port La Nouvelle**

- Droits portuaires (DP) 1161,00 EUR
- Redevance 1/1000 (sur DP)
- Redevance SOFI : 2 X 5 EUR
- Commission de transit : forfait 155,00 EUR
- Frais de manutention : 7 EUR le tonne brute
- Passage en magasin : 1,50 EUR la tonne brute
- Fournitures manutention divers : 2 rouleaux de papier KRAFT à 155,50 EUR le rouleau.
- Assurance : 0,8% du CIF+10%.

Prix départ-usine et pré-acheminement

- Prix EXW ZI Bonnac VILHAILLAC : 190 EUR la tonne de farine.
- Pré acheminement VILHAILLAC – PORT LA NOUVELLE : 6 EUR la tonne de farine emballée en sacs de 50 kg préélingués.

Chaque sac pèse : 50,00 Kg net
 50,39 Kg brut

Autres informations sur le chargement :

CARGO : 40 000 BAGGED WHEATFLOUR OF 50 KG BAGS PACKED IN 1 000 SLINGS. (1)
SLING DIMS : 1,2 x 1,3 x 1,5 m.

(1) *Un SLING est un élingueur. C'est une palette sur laquelle sont disposés, dans ce cas, 40 sacs de 50 kg, le tout entouré de sangles et d'un crochet permettant aux engins de manutention portuaires d'effectuer le chargement à bord du navire.*

**Extraits du contrat d'affrètement du navire M/V ENDEAVOUR 1
communiqué par l'armateur le 10/10/2005**

Référence : n° 532

Prix du fret : 51,75 USD la tonne brute réelle (1).

À quai pour embarquement : le 26/12/2005.

Attention, un retard au déchargement est à prendre en compte :

Le port de Nouakchott est encombré de façon chronique, au chargement ou au déchargement, la priorité étant accordée aux pétroliers.

Les navires attendent en moyenne 4 jours au large avant de pouvoir débarquer.

Le retard correspondant à l'immobilisation des bateaux est facturé au chargeur sous forme de surestaries.

Surestaries : Les surestaries sont des surcharges payées à raison de 9 200 USD par jour de retard après le jour d'arrivée fixé au port et sont ajoutées au fret principal.

(1) Dans ce contrat, le prix du fret n'est pas à l'unité payante.

Importation de 40 000 sacs en provenance de Bombay

Article : Sacs polypropylène/papier, ourlet au sommet, couture au fond, blanc opaque.

Qualité : 60 X 105 CM, 3 PLY KRAFT, 70 GR/M2, imprimé 1f/2c

Quantité : 40 000 pièces **Masse nette :** 15 600 kg **Masse brute :** 15 680 kg

Prix + termes : USD 59,00 par 100 pièces DDU Vilhailac, France.

Transport terrestre Rotterdam – Vilhailac : 1 222 EUR

Code des marchandises : 630533910000M **TEC :** 7,2% **TVA :** 19,60%

Taux de change appliqué : 1 EUR = 1,2025 USD

**Message transmis par la BELGOLAISE BANK,
BRUXELLES (BLGOBEBB), au CREDIT AGRICOLE DU MIDI,
LATTES (CRCAM MIDI, LATTES).**

La BELGOLAISE BANK est la banque correspondante en Europe de la GÉNÉRALE DE BANQUE DE MAURITANIE (GBM BP 5558 NOUAKCHOTT, MAURITANIE).

*27 /SEQUENCE DES TOTAUX
1/1

*40A /FORME DE CREDIT DOCUMENTAIRE
IRREVOCABLE

*20 /NUMERO DE CREDIT DOCUMENTAIRE
* CDI01021336

*31C /DATE D'EMISSION
051025
25-10-2005

*31D /DATE ET LIEU DE L'EXPIRATION
060123 BELGOLAISE BANK, BRUXELLES
23-01-2006

*50 /DONNEUR D'ORDRE
* SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT MAURITANIE

*51A /BANQUE DU DONNEUR D'ORDRE
* GBM BP 5558 NOUAKCHOTT, MAURITANIE

*59 /BENEFICIAIRE
* LES MOULINS DU LAURAGAIS SA
Z.I. BONNAC VILHAILLAC
FRANCE FAX 33 4 68362792

*32B /CODE DEVISE ET MONTANT
* USD 644000,00
US DOLLAR 644.000,00

*41A /DISPONIBLE AUPRES
* BLGOBEBB
BELGOLAISE BANK, BRUXELLES

* BY DEF PAYMENT

*42P /DETAILS DU PAIEMENT DIFFERE
* 90 JOURS DATE BL

*43P /ENVOIS PARTIELS
* AUTORISES

*43T /TRANSBORDEMENT
* AUTORISE

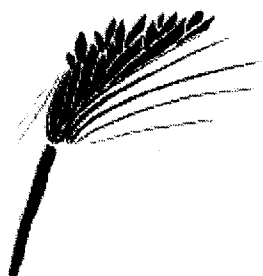
*44A /EMBARQ/EXPED/PRIS EN CHARGE A/DE
* PORT LA NOUVELLE - FRANCE

*44B /A DESTINATION DE
* NOUAKCHOTT PORT

*44C /DATE ULTIME D'ENVOI
* 060102
* 02-01-2006

Annexe 6 (suite et fin)

- *45A /DESCRIPTION BIENS ET/OU PRESTATIONS
 - * 2000 TONNES DE BLE TENDRE MEUNIER NR. 1 SUIVANT FACTURE PROFORMA NR. P02/2005 DU 19 OCTOBRE 2005
CIF NOUAKCHOTT PORT
- *46A /DOCUMENTS REQUIS
 - * FACTURE COMMERCIALE EN 3 EXEMPLAIRES PORTANT LA CERTIFICATION PAR LE BENEFICIAIRE QUE LES MARCHANDISES EXPEDIEES SONT CONFORMES EN TOUT POINT A CELLES REPRISES PAR LA PROFORMA NR.P02/2005 DU 19 OCTOBRE 2005.
 - * 3/3 ORIGINAL CONNAISSEMENT « ON BOARD » A L'ORDRE DE GBM BP 5558 NOUAKCHOTT MAURITANIE, MARQUE « FREIGHT PREPAID », NOTIFY SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT MAURITANIE ;
 - * CERTIFICAT DE NON-CONTAMINATION RADIOACTIVE.
 - * CERTIFICAT D'ORIGINE : ORIGINAL PLUS COPIE.
 - * NOTE DE POIDS ET LISTE DE COLISAGE : 2 COPIES.
 - * CERTIFICAT OU POLICE D'ASSURANCE TOUT RISQUE COUVRANT 110 % DE LA VALEUR CIF DU CREDIT EN FAVEUR DE LA GBM BP 5558 NOUAKCHOTT MAURITANIE.
 - * COPIE DU FAX NOUS AVISANT DE L'EMBARQUEMENT DES MARCHANDISES ET L'ARRIVEE PREVUE EN MAURITANIE.
- *47A /AUTRES CONDITIONS
 - * TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT PORTER LE NUMERO DU CREDOC ET NOUS ETRE ADRESSES PAR COURRIER EXPRESS.
- *71B /FRAIS
 - * FRAIS BANCAIRES A L'EXTERIEUR DE LA MAURITANIE SONT À LA CHARGE DU BENEFICIAIRE.
- *48 /PERIODE DE PRESENTATION
 - AU PLUS TARD 21 JOURS APRES LA DATE LIMITE D'ENVOI
- *49 /INSTRUCTIONS DE CONFIRMATION
 - * CONFIRM
- *78 /INSTRUCTION BANQUE DE PMT
 - * A LA REALISATION VOUS AUTORISONS A DEBITER NOTRE COMPTE CHEZ VOUS DU MONTANT DE LA L/C.
 - * CE CREDIT DOCUMENTAIRE EST SOUMIS AUX REGLES ET USANCES UNIFORMES RELATIVES AUX CREDITS DOCUMENTAIRES (REVISION1993) DE LA CCI PUBLICATION NO 500.
- 72 /INFO EMETTEUR - DESTINATAIRE
 - * LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRANSMIS À BELGOLAISE BANK
CANTERSTEEN 1
1000 BRUXELLES
A L'ATTENTION DE MR. J.VANDERMEN



LES MOULINS DU LAURAGAIS S.A.

FACTURE / INVOICE

<i>Nom et adresse du vendeur, N° TVA, N° registre du commerce</i>				<i>Page N°</i>	
LES MOULINS DU LAURAGAIS ZI Bonnac 11630 Vilhailac		<i>N° de facture et date</i>		<i>Référence du vendeur</i>	
		02/06 19-janv-06		Dossier 02	
		<i>Référence de l'acheteur</i>		<i>Autre référence</i>	
Contrat 1910/02/2006		Crédit documentaire N° CDI01021336			
<i>Destinataire</i>		<i>Acheteur (si autre que destinataire)</i>			
		SDDM SA BP 6550 NOUAKCHOTT MAURITANIE			
<i>Navire</i>	<i>Port de chargement</i>	<i>Pays d'origine</i>	<i>Pays de destination</i>		
M/V ENDEAVOUR 1	PORT LA NOUVELLE	FRANCE	MAURITANIE		
<i>Port de destination</i>		<i>Termes de livraison et de paiement</i>			
NOUAKCHOTT		CIF NOUAKCHOTT PORT L/C irrévocable et confirmée à 90 jours date BL			
<i>Marques et numéros</i>		<i>Nombre et types de colis</i>		<i>Poids net</i>	<i>Poids brut</i>
FARINE FRANCAISE L'EPIBLANC QUALITE SUPERIEURE LOGO : L'EPIBL SDDM SA POIDS NET 50 KGS		40.000 sacs neufs polypropylène doublés papier kraft réglés à 50 kgs, prélingués par 2 tonnes, marqués 1 face 2 couleurs		50,000 kg	50,390 kg
<i>Sacs</i>	<i>Brut/net</i>	<i>Description des marchandises</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix de vente</i>
40 000	50	FARINE DE BLE TENDRE Humidité 14% Max. Protéines 11,50%Mini.(NX6,25) Cendres 0,60% Max. / MS Bonne valeur boulangère	2.000	322,00 Dollars	322,00 USD
		Nous certifions que les marchandises expédiées sont conformes en tout point à celle reprise par la pro forma NR.P02/2005 du 19 octobre 2005		Net à payer 644.000,00 USD	
Crédit Agricole Entreprises N°Compte 18105-00301-12576218291-56 USD					

Société Anonyme au capital de 3 200 000 Euros – Siret 697 256 302 00012 – APE 148 A
 Siège social : ZI Bonnac, 11630 Vilhailac – RCS Castelnaudary 697 256 302
 Téléphone : 04 68 36 22 16 – Télécopie : 04 68 36 27 92